



DOSSIER DE PRESSE | 22 JUIN 2023

L'INDUSTRIE DU TABAC TUE AUSSI L'ENVIRONNEMENT

#STOPCIGARETTESPOLLUTION



SOMMAIRE

01

LES PRODUITS DU TABAC ET DE LA NICOTINE : DES BOMBES ÉCOTOXIQUES POUR NOTRE PLANÈTE

03

02

FIN DE VIE DES DÉCHETS : UNE OPPORTUNITÉ DE GREENWASHING POUR LES INDUSTRIELS

05

Une collecte complexe et un traitement plus que polluant

05

Une gestion des déchets qui sert avant tout aux industriels à verdir leur image

07

03

L'INDUSTRIE DU TABAC DOIT ÊTRE RENDUE PLEINEMENT RESPONSABLE DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

08

04

#STOPCIGARETTESPOLLUTION : UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES JEUNES

09

01

LES PRODUITS DU TABAC ET DE LA NICOTINE : DES **BOMBES ÉCOTOXIQUES** POUR NOTRE **PLANÈTE**

Au regard de ses conséquences désastreuses sur la santé, provoquant le décès prématuré d'un consommateur sur deux, **le marché des produits du tabac classiques est en perte de vitesse dans les pays développés** : en France en 2022, 46,5 % des jeunes de 17 ans avaient expérimenté la cigarette classique, soit une baisse de plus de 20 points par rapport à 2017¹.

Forcés de se réinventer pour faire perdurer leurs activités, **les cigarettiers cherchent à redorer leur image en commercialisant depuis 2015 des produits présentés comme étant « à risques réduits »** (tabac chauffé, Puffs, etc.) **bien qu'aucune étude scientifique n'a permis de conclure à une absence de risque sur la santé.**

Au-delà des dégâts sanitaires que représentent ces dispositifs pour les consommateurs, leur impact environnemental est catastrophique. **Qu'il s'agisse des cigarettes manufacturées classiques ou des nouveaux produits du tabac et de la nicotine, les cigarettiers mettent sur le marché des bombes écotoxiques qui empoisonnent durablement notre environnement.** Si leur composition diffère, le cycle de vie de ces deux types de produits est plutôt similaire : tout commence principalement dans la culture des champs de tabac et se termine bien souvent dans la nature, polluant les sols et l'océan.

Au sujet des mégots de cigarettes

Chaque année dans le monde, ce sont plus de 4 500 milliards de mégots de cigarettes qui sont jetés dans la nature². En 2017, du fait même de sa composition, l'INERIS classait le mégot comme un « déchet dangereux » (au même titre que les pesticides et les déchets amiantés³), le qualifiant d'« écotoxique » :

- La grande majorité de ces déchets de cigarettes contient un **filtre plastique à usage unique**, élaboré à base d'acétate de cellulose, **un composé que les Français n'ont pas à l'esprit. Seuls 26 % des Français savent qu'il s'agit d'une matière plastique** et la plupart (46%) la confondent avec de la ouate (du coton)⁴.
- Ces déchets contiennent au moins **7 000 produits toxiques⁵ supplémentaires**, dont l'arsenic, le mercure, l'ammoniaque et le plomb.

Bien qu'il se dégrade avec le temps et les intempéries, **un mégot ne disparaît jamais** : au contact de l'eau, le filtre se décompose en microplastiques et les substances toxiques présentes se déversent dans l'environnement. Avec les vents et les pluies, **ces déchets** ruissellent jusqu'aux caniveaux, poursuivent leur route dans les lacs et les rivières, **finissant leur course dans les mers et l'océan.**

Le mégot de cigarette est aujourd'hui le déchet le plus fréquemment retrouvé sur les plages⁶, avec des conséquences désastreuses pour la biodiversité. Une fois dans l'océan, une étude montre que le cocktail chimique qui s'échappe de ce déchet libère suffisamment de toxines pour tuer la moitié des espèces aquatiques qui y ont été exposées dans les 96 heures⁷.

Il faut savoir que l'impact environnemental d'une cigarette est dévastateur, que celle-ci soit fumée ou non. Chaque année dans le monde, les cigarettiers fabriquent 6 000 milliards de cigarettes⁸. A partir du moment où ces produits se retrouvent dans la nature, ils déversent des substances toxiques qui mettent en péril notre biodiversité : dans ses expérimentations, l'INERIS a démontré que la présence de mégots de cigarettes sur une surface de terre entraînait la mortalité de la totalité des vers présents, maillon pourtant essentiel à notre écosystème⁹.



Au sujet des cigarettes électroniques

Composés de plastique, de batteries en lithium et contenant des métaux lourds, les nouveaux produits du tabac et de la nicotine sont des déchets supplémentaires qui viennent s'ajouter aux mégots disséminés dans la nature :

- Au regard de leur composition, les cigarettes électroniques sont considérées comme des **déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE) de catégorie 2. Or, selon un rapport des Nations Unies, ces déchets représentent déjà la première source de pollution au monde et devraient atteindre 74 millions de tonnes d'ici 2030 (contre 53,6 millions de tonnes en 2019)¹⁰.
- Dans la course à la transition énergétique, **le lithium est aujourd'hui l'une des matières les plus recherchées**. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), les besoins de ce métal, indispensable dans la construction de batteries électriques, devraient être multipliés par 42 d'ici 2040. Or les mines d'extractions sont très gourmandes en eau et produisent des déchets qui polluent à la fois l'air, l'eau et les sols.
- Abandonnés dans la nature ou jetés de manière inappropriée, ces dispositifs peuvent être à l'origine de la **fuite de métaux lourds** (tels que le mercure, le plomb ou le brome), d'acide de batterie et de nicotine, causant des effets néfastes sur la santé de notre écosystème (inhibition de la croissance des végétaux et de la germination, malabsorption des nutriments du sol, contamination des animaux, etc.)¹¹.
- **Les cigarettes électroniques jetables de type Puffs, c'est-à-dire non-réutilisables, accélèrent cette pollution**. A usage unique, ces dispositifs se jettent après quelques jours d'utilisation, une fois la centaine de bouffées disponibles consommées.



Marion CATELLIN

Directrice de l'ACT-Alliance contre le tabac

Aujourd'hui notre société a plutôt conscience de la pollution de notre environnement par l'industrie du tabac : selon notre dernier baromètre réalisé avec BVA, 76 % des Français classent les mégots de cigarettes parmi les déchets les plus retrouvés sur les plages. Mais une méconnaissance de la composition de ces produits demeure : seuls 26 % des Français savent que les filtres de cigarettes sont en réalité du plastique. Plus grave encore, les fumeurs ne prennent pas la mesure de la toxicité de ces produits puisqu'ils sont près de 20 % à penser que les mégots et les Puffs sont biodégradables, ce qui est entièrement faux !



Diane BEAUMENAY-JOANNET

Responsable plaidoyer déchet pour Surfrider Foundation Europe

L'industrie du tabac, tant par ses processus de production que par les déchets qu'elle génère, intoxique le deuxième poumon de la planète qu'est l'océan. Son empreinte carbone contribue au dérèglement climatique et au réchauffement de l'océan, réduisant ses capacités de pompe à chaleur et de pompe à carbone. Tous les déchets générés par l'industrie du tabac, qu'ils soient plastiques ou électroniques, sont des bombes écotoxiques : ils contaminent de manière irréversible l'eau et les écosystèmes marins. Il est urgent que l'industrie prenne ses responsabilités et mette fin à ses activités polluantes.

Une industrie dévastatrice pour notre environnement, de sa production à sa consommation

L'impact environnemental des produits du tabac et de la nicotine ne se limite pas au simple déchet. **La production de la nicotine, présente à la fois dans les cigarettes manufacturées classiques et dans les liquides des cigarettes électroniques, nécessite différentes étapes** de fabrication (culture, séchage, confection, etc.) et de mise sur le marché (emballage, distribution, etc.) **responsables d'une grave pollution et dégradation de notre environnement :**

- Chaque année, ce sont environ 200 000 hectares de terre qui sont défrichés pour la culture du tabac¹². Cette industrie est **responsable à elle seule de 5 % de la déforestation annuelle mondiale**.
- Ces exploitations intensives se classent parmi **les dix cultures ayant le plus recours aux pesticides et aux engrais**¹³. Des produits chimiques qui empoisonnent les sols, les nappes phréatiques et les rivières.
- Cette même culture gaspille **22 milliards de tonnes d'eau par an**¹⁴. Une empreinte hydrique alarmante au regard du dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie de l'eau estimant que d'ici 2030, la demande en eau douce dépassera l'offre de 40 %.
- La fabrication et la distribution des produits du tabac émettent chaque année **84 millions de tonnes** de CO₂¹⁵. C'est-à-dire qu'elle émet autant de monoxyde de carbone qu'un pays comme le Pérou.

02

FIN DE VIE DES DÉCHETS : UNE **OPPORTUNITÉ** DE **GREENWASHING** POUR LES INDUSTRIELS

Une collecte complexe et un traitement plus que polluant

Au sujet des mégots de cigarettes

Aujourd'hui en France, de nombreux mégots de cigarette ne sont pas collectés : on en dénombre 23,5 milliards qui sont disséminés au sol ou dans la nature chaque année¹⁶.

Au-delà du coût environnemental que ces déchets génèrent, ils pèsent lourd dans le budget des collectivités : **chaque année, les coûts de nettoyage en France sont estimés à 100 millions d'euros**¹⁷.

Et quand ils sont collectés, ces déchets dangereux sont mal éliminés : à la demande du gouvernement, l'INERIS a étudié dans un rapport de 2017 les différentes filières de collecte et de traitement des mégots de cigarettes. Dans ses conclusions, l'institution soulignait que la quasi-totalité des mégots récupérés était traitée comme les déchets de nettoyage des rues ou les ordures ménagères¹⁸, c'est-à-dire incinérés dans des installations pour déchets non-dangereux.

De plus, lorsqu'ils sont incinérés, ces déchets ne s'éliminent pas sans provoquer une pollution massive : cette filière d'élimination génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre et de dangereux polluants dans l'atmosphère, bien au-delà des limites d'émissions toxiques dans l'UE¹⁹. Une fois même la combustion terminée, le problème n'est pas réglé. Il reste la question des « mâchefers », ces imbrûlés, incombustibles et cendres qui subsistent après la combustion. Utilisés parfois comme sous-couche routière, Zéro Waste France affirme que ces résidus contenant « des quantités considérables d'éléments toxiques hautement préoccupants et de polluants organiques persistants²⁰ », finissent souvent par être stockés en décharge ou sur des terrains, à l'abri des regards²¹.

Enfin, si l'idée du recyclage semble séduisante, la **dépollution de ces déchets est impossible**. Dans un second rapport de 2019, l'INERIS a également étudié la question de la valorisation matière des filtres plastiques (isolants, doudounes, mobilier urbain, etc.) concluant que trop de données étaient manquantes pour analyser la dépollution et le devenir de ces polluants. Ce qui n'empêche pas certaines start-ups de prétendre le contraire et d'afficher une « dépollution validée performante par le laboratoire d'Etat, [l'INERIS] ». **Or tout cela n'est que mensonge puisqu'une telle certification n'existe pas**.

Des fausses informations qui induisent en erreur l'opinion publique : **24 % des Français pensent à tort que les mégots sont recyclables**. Une proportion qui s'élève même à 30 % chez les fumeurs²².

30 %

des fumeurs pensent à tort que les mégots sont recyclables

Au sujet des cigarettes électroniques

Le processus d'élimination des cigarettes électroniques est tout aussi complexe et néfaste pour notre environnement. La première étape pour assurer la fin de vie de ces déchets serait de les collecter dans la filière appropriée. Or aujourd'hui, **60 % des fumeurs n'ont aucune idée de l'endroit où jeter une cigarette électronique** (jetable ou non)²³.

Du fait de leur composition, ces dispositifs sont considérés comme des PAM (petits appareils en mélange) qui, au même titre qu'un téléphone ou un aspirateur, doivent faire l'objet d'un système individuel de collecte (déchetterie ou point de collecte spécifique). Aujourd'hui, s'ils ne sont pas abandonnés dans la rue, **64 % de ces déchets sont jetés dans une poubelle du foyer**, réduisant à néant les chances de traitement de ces déchets.

Et quand bien même ces dispositifs sont collectés, ces cigarettes électroniques ne peuvent pas faire l'objet d'une dépollution appropriée :

- **Pour les cigarettes électroniques classiques** : sur son site Internet dédié, l'éco-organisme agréé par l'Etat Screlec précise bien que ces produits sont construits à partir de différentes matières (métal, plastique, verre, etc.) et que chaque pièce doit être triée et acheminée vers un point de collecte spécifique, différents les uns des autres. Des consignes de tri trop complexes et décourageantes, quand on sait que seuls 51 % des Français trient systématiquement leurs déchets²⁴.
- **Pour les cigarettes électroniques jetables de type Puff** : compte tenu du design de ces dispositifs, les batteries ne sont pas extractibles puisqu'elles sont moulées directement dans le plastique. **La dépollution étant impossible, on passe à côté de toutes les ressources qui auraient pu être recyclées** (le lithium mais aussi le cobalt par exemple). Aujourd'hui, la seule solution pour traiter les Puffs est d'appliquer le principe de précaution des déchets dangereux à travers l'élimination thermique à très haute température.



Marion CATELLIN

Directrice de l'ACT-Alliance contre le tabac

Il est entièrement faux et insidieux de dire que les produits du tabac et de la nicotine pourraient s'inscrire dans un modèle d'économie circulaire. Les processus de gestion et de traitement des mégots et des cigarettes électroniques ne peuvent en aucun cas atténuer l'impact environnemental de l'industrie du tabac : mal collectés, ces déchets ne peuvent pas être valorisés puisqu'ils ne sont ni dépolluables ni recyclables. A date, les seules solutions consistent à les incinérer ou à les enfouir, des opérations loin d'être neutres en carbone ! S'il y a bien un message qu'il faut retenir c'est celui-ci : un mégot ou une Puff ne disparaît jamais. Au-delà de provoquer le décès prématuré de 8 millions de personnes chaque année dans le monde, l'industrie du tabac tue aussi l'environnement.

60 %

des fumeurs n'ont aucune idée de l'endroit où jeter une cigarette électronique (jetable ou non)

Une gestion des déchets qui sert avant tout aux industriels à verdir leur image

Quand on connaît l'étendue des dégâts environnementaux qu'elle cause, **il est inacceptable que l'industrie du tabac puisse se positionner comme un acteur de la transition écologique**. L'OMS elle-même estime qu'il y a une « contradiction inhérente » entre les activités de l'industrie du tabac et la promotion d'une démarche RSE²⁵.

Malgré cela, les cigarettiers mènent des actions d'éco-blanchiment pour réhabiliter leur image. Ces campagnes de désinformation semblent fonctionner puisque **36 % des Français pensent à tort que l'industrie du tabac contribue à la transition écologique**²⁶.

Au sujet des mégots de cigarettes

Pour lutter contre cette pollution et supporter les coûts liés à la collecte et à l'élimination de ces produits, la France a créé en 2021 la **filière à responsabilité élargie du producteur (REP) mégots**. Cette décision intervient en application de la directive sur les produits plastiques à usage unique adoptée par l'Union européenne en 2019. Parmi plusieurs obligations, ce texte contraint les producteurs de tabac à couvrir les coûts liés au nettoyage, au transport et au traitement des mégots de cigarettes. Les États membres doivent également développer des mesures de sensibilisation à ce sujet.

Or **la France**, premier pays à transposer cette directive, **a confié à l'éco-organisme ALCOME** (une société réunissant l'ensemble des industriels du tabac) **non seulement la gestion de ces déchets mais aussi la communication liée à cette thématique**. Une obligation instrumentalisée par les cigarettiers qui souhaitent redorer leur blason :

- **L'éco-organisme profite de chaque signature de contrat pour travailler son image**, notamment à travers la publication d'articles dans la presse quotidienne régionale. Des prises de parole qui lui offrent aussi la possibilité de dédouaner l'industrie de tout impact environnemental en désignant le fumeur comme le principal responsable de la pollution engendrée par les mégots.
- A travers des échanges, des temps de communication ou des événements en vue du déploiement de la filière REP, **cette configuration permet à l'industrie du tabac de se faire réhabiliter auprès des pouvoirs publics, en pleine contradiction avec le principe de non-ingérence prévu**

en droit international par un traité de l'OMS et ratifié par la France en 2004. Les actionnaires d'ALCOME étaient par exemple présents sur le congrès des maires et présidents d'intercommunalités de France.

- **Les géants du tabac**, qui promettent depuis plusieurs années d'agir positivement sur l'environnement, **utilisent leur adhésion à ALCOME comme une preuve de leurs engagements en faveur de l'environnement**. C'est notamment le cas de Philip Morris France qui présente, sur son site Internet ou dans sa documentation, la mise en place d'Alcome comme partie de ses « Engagements RSE ». Des affirmations trompeuses qui s'apparentent à de l'éco-blanchiment, explicitement interdites par l'article 13 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).

Au sujet des cigarettes électroniques jetables

Bien que le recyclage et la dépollution des cigarettes électroniques jetables de type Puffs soient impossibles, certains fabricants n'hésitent pas à mettre en avant de fausses informations comme arguments de vente, **à l'instar de WPuff** qui mobilise des données fabricant pour affirmer que ses produits sont recyclables à 95,8 %. Ces fausses communications induisent les consommateurs en erreur : **37 % des fumeurs pensent à tort que les cigarettes électroniques jetables sont recyclables**²⁷.

S'il n'est pas possible de dépolluer ces produits, **chaque metteur sur le marché a néanmoins l'obligation légale d'assurer le traitement de ses déchets en souscrivant à un éco-organisme agréé par l'Etat**, en accord avec le code de l'environnement. Pourtant, des acteurs phares du marché tels que **British American Tobacco France manquent à leurs obligations** : le géant anglais n'apparaît pas aujourd'hui comme contributeur pour l'élimination des produits de sa gamme Vuse.

L'INDUSTRIE DU TABAC DOIT ÊTRE RENDUE PLEINEMENT **RESPONSABLE** DE SON **IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

Malgré les conséquences désastreuses de ses activités sur la planète et l'écotoxicité de ses produits, l'industrie du tabac continue de se prévaloir d'une action environnementale positive et de bénéficier d'une image socialement acceptable de la part de l'opinion publique et des institutions :

- **Les cigarettiers multiplient les informations mensongères pour faire croire qu'ils sont compatibles avec la transition écologique** : ces entreprises construisent leur discours autour d'une prétendue approche positive pour l'environnement : quand British American Tobacco affirme intégrer « le critère de durabilité tout au long de [sa] chaîne d'approvisionnement et de production »²⁸, Philip Morris France prétend agir « en faveur de la protection du climat, de la prévention des déchets et de l'intégration de l'éco-conception dans le développement des produits »²⁹.
- **Grâce à leurs affirmations biaisées, les géants du tabac réussissent à être mis en avant par certains labels** : en 2022, le label CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) financé en partie par l'Union Européenne, a attribué à Philip Morris International un « Triple A » en matière de gestion des émissions carbone, des forêts et de l'eau ; et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. La même année, les entreprises British American Tobacco et Japan Imperial Tobacco ont été désignées « Climate Leaders » par le Financial Times.
- **Les événements de référence en matière de développement durable leur ouvrent également les portes** : en 2022, Philip Morris France était présent au salon ProDurable, rendez-vous des « acteurs de l'économie durable ». A travers un stand et une session dédiée, l'entreprise a pu, au milieu d'autres acteurs environnementaux, revenir sur ses supposées avancées en matière de responsabilité sociale.

Ces stratégies d'éco-blanchiment, qui permettent à l'industrie du tabac de mieux mettre en avant ses produits et de regagner en respectabilité auprès des acteurs publics, sont interdites en droit international et pourraient être qualifiées de pratiques commerciales trompeuses.

Face à ce constat, l'ACT-Alliance contre le tabac et Surfrider Foundation Europe réclament la mise en place de mesures fortes pour rendre pleinement responsable l'industrie du tabac de son impact environnemental :

1. Inscrire dans la loi française l'interdiction de promotion auprès du public des activités de responsabilité environnementale réalisées au profit de l'industrie du tabac

Une telle interdiction empêchera les cigarettiers de bénéficier de labels relatifs à l'environnement et de participer à des événements concernant la responsabilité sociale et environnementale. **A l'avenir, l'industrie du tabac ne pourra ainsi plus bénéficier du label CDP ou participer à des événements tels que le salon ProDurable.**

2. Interdire la cigarette électronique jetable de type Puff

- Aberration sanitaire et environnementale, une **proposition de loi** visant à interdire ce produit a déjà été **déposée à l'Assemblée nationale et a été cosignée par plus de soixante députés de tous horizons**. Elle a également reçu le soutien de la majorité et du gouvernement.
- L'urgence de cette situation a déjà convaincu plusieurs États membres de l'Union européenne d'amorcer des processus d'interdiction, comme c'est le cas en Allemagne, en Belgique ou en Irlande.

2/3

des fumeurs affirment qu'une meilleure information sur l'impact environnemental du tabac les inciteraient à réfléchir à leur consommation³⁰.

04

#STOPCIGARETTESPOLLUTION : UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES JEUNES

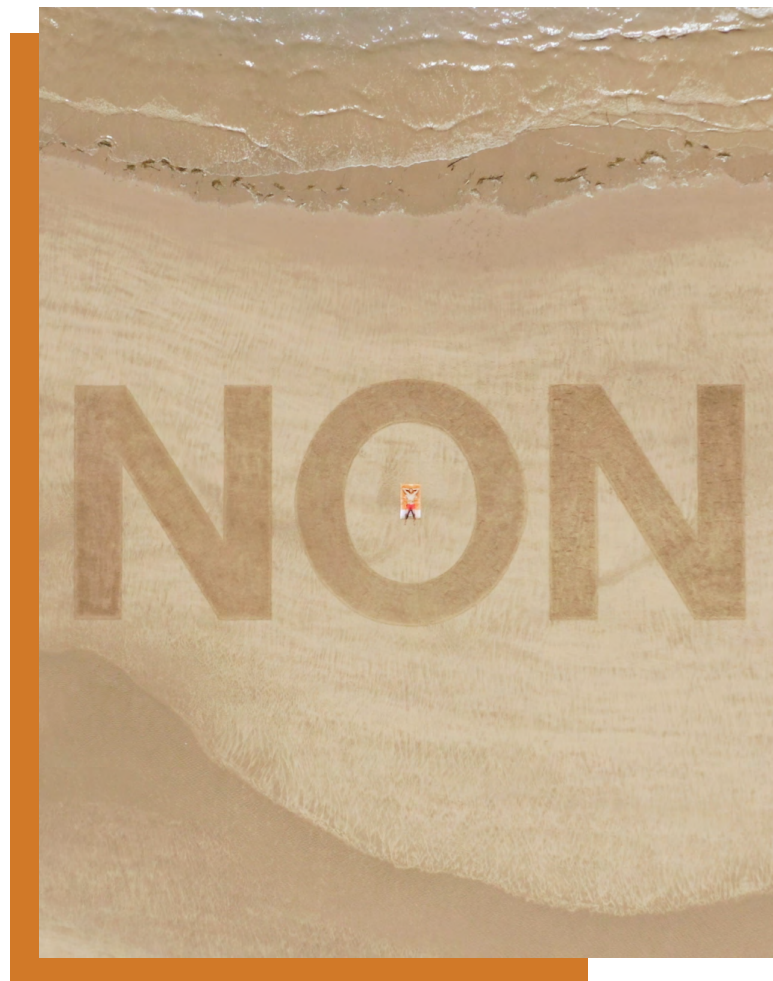
Afin de prévenir l'entrée des jeunes dans le tabagisme et d'inciter les fumeurs à réfléchir leur consommation, **l'ACT-Alliance contre le tabac lance sa campagne de sensibilisation grand public visant à révéler la réalité qui se cache derrière les déchets de l'industrie du tabac et de la nicotine.**

Avec le soutien de l'association Surfrider Foundation Europe, le collectif entend interpeller les jeunes âgés de 15/24 ans en amont des vacances scolaires, directement sur les réseaux sociaux. Dans une vidéo de 30 secondes, Jorgann Couzinet, surfeur professionnel et ambassadeur de la campagne, vient délivrer notre message : non un mégot ou une Puff ne disparaît jamais. Oui l'industrie du tabac tue aussi l'environnement.

Réalisée en collaboration avec le beach artist Jben sur la plage du Chay à Royan, cette vidéo replace l'environnement au centre des préoccupations : à contre-courant des sons rythmés des vidéos TikTok, ce spot ne reprend que les bruits naturels des vagues et du vent pour susciter un temps de réflexion autour de notre message.

Médiatisée sur les réseaux sociaux (Meta, TikTok et YouTube), cette campagne sera également amplifiée jusqu'au début du mois de juillet 2023 à travers deux collaborations :

- A travers un micro-trottoir et l'expertise de l'ingénieur environnement Rémy Garnier, une vidéo Brut viendra expliquer la toxicité des déchets liée aux cigarettes classiques et électroniques afin de déconstruire les idées reçues sur la prétendue compatibilité entre industrie du tabac et transition écologique.
- Face caméra, le journaliste Hugo Travers, fondateur du média d'information Hugo Décrypte expliquera à sa communauté les impacts environnementaux qui se cachent derrière un mégot de cigarette et une Puff.



Références

1. OFDT. Les drogues à 17 ans - Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. Tendances. mars 2023;(n°155):8.
2. Root T, Cigarette butts are toxic plastic pollution. Should they be banned? [Internet]. Disponible sur : <https://www.nationalgeographic.com/environment/article/cigarettes-story-of-plastic>
3. ADEME. Les déchets dangereux. Disponible sur : <https://mterre.fr/les-dechets-dangereux>
4. Sondage BVA pour l'ACT-Alliance contre le tabac. Les indicateurs de l'ACT #7. Mai 2022.
5. Government of Canada CC for OH and S. CCOHS: Environmental Tobacco Smoke (ETS): General Information and Health Effects [Internet]. 2023. Disponible sur : https://www.ccohs.ca/oshanswers/psychosocial/ets/ets_health.html
6. Novotny TE, Slaughter E. Tobacco Product Waste: An Environmental Approach to Reduce Tobacco Consumption. Curr Environ Health Rep. 2014 May 6;1(3):208-216. doi: 10.1007/s40572-014-0016-x. PMID: 25152862; PMCID: PMC4129234.
7. Tobacco and the environment [Internet]. Disponible sur : <https://truthinitiative.org/research-resources/harmful-effects-tobacco/tobacco-and-environment>
8. World Health Organization. (2022). Tobacco: poisoning our planet. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/354579>.
9. Etude des filières de collecte et de traitement des mégots de cigarettes | Ineris [Internet]. Disponible sur : <https://www.ineris.fr/fr/etude-filieres-collecte-traitement-megots-cigarettes>
10. Les déchets électroniques ont augmenté de 21% en cinq ans (ONU) | ONU Info [Internet]. 2020. Disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1072262>
11. Krause MJ, Townsend TG. Hazardous waste status of discarded electronic cigarettes. Waste Manag. 2015;39:57-62.
12. Tobacco control for sustainable development. New Delhi: WHO Regional Office for South-East Asia; 2017. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/255509>.
13. WHO Framework Convention on Tobacco Control, Conference of the Parties to the WHO Framework Convention on Tobacco Control, sixth session. (2014). Economically sustainable alternatives to tobacco growing (in relation to Articles 17 and 18 of the WHO Framework Convention on Tobacco Control): Report of the Working Group.
14. Zafeiridou M, Hopkinson NS, Voulvoulis N. Cigarette smoking: an assessment of tobacco's global environmental footprint across its entire supply chain. Environ Sci Technol. 2018;52(15):8087-94. doi:10.1021/acs.est.8b01533.
15. Idem
16. Pollution due aux mégots de cigarettes : un éco-organisme pour la mise en œuvre d'une nouvelle filière pollueur-payeur [Internet]. Ministères Écologie Énergie Territoires. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-due-aux-megots-cigarettes-eco-organisme-mise-en-oeuvre-dune-nouvelle-filiere-pollueur-0>
17. Tobacco manufacturers to pay for cigarette butt clean-up in France [Internet]. <https://www.connexionfrance.com>. Disponible sur : <https://www.connexionfrance.com/article/French-news/Tobacco-manufacturers-to-pay-for-cigarette-butt-clean-up-in-France>
18. Etude des filières de collecte et de traitement des mégots de cigarettes | Ineris [Internet]. Disponible sur : <https://www.ineris.fr/fr/etude-filieres-collecte-traitement-megots-cigarettes>
19. Hidden emissions from waste incineration: new case study reveals dangerous breaches [Internet]. Zero Waste Europe. Disponible sur : <https://zerowasteurope.eu/press-release/hidden-emissions-from-waste-incineration-new-case-study-reveals-dangerous-breaches/>
20. Zero Waste Europe. Toxic Fallout Research Report Waste Incinerator Bottom Ash in a Circular Economy. Janvier 2022.
21. Etude des filières de collecte et de traitement des mégots de cigarettes | Ineris [Internet]. Disponible sur : <https://www.ineris.fr/fr/etude-filieres-collecte-traitement-megots-cigarettes>
22. Sondage BVA pour l'ACT-Alliance contre le tabac. Les indicateurs de l'ACT #7. Mai 2022.
23. Idem
24. CITEO. Tri et recyclage des emballages ménagers - Chiffres clés [Internet]. 2021. Disponible sur : https://bo.citeo.com/sites/default/files/2022-07/20220629_Fiche_Chiffres_cles_Citeo_2021.pdf
25. Tobacco industry interference with tobacco control [Internet]. World Health Organization; 2008. Disponible sur : <https://www.who.int/publications-detail-redirect/9789241597340>
26. Sondage BVA pour l'ACT-Alliance contre le tabac. Les indicateurs de l'ACT #7. Mai 2022.
27. Idem
28. British American Tobacco France - Nos engagements [Internet]. Disponible sur : https://www.batfrance.com/group/sites/BAT_BQLEVR.nsf/vwPagesWebLive/DOBGAFZ4
29. [Publi-dossier - Environnement magazine] Pour Philip Morris International il n'y a pas de durabilité sans responsabilité et résultats [Internet]. Disponible sur : <https://www.environnement-magazine.fr/politiques/article/2021/03/16/133141/publidossier-pour-philip-morris-international-pas-durabilite-sans-responsabilite-resultats>
30. Sondage BVA pour l'ACT-Alliance contre le tabac. Les indicateurs de l'ACT #7. Mai 2022.



ACT-Alliance contre le tabac

L'ACT-Alliance contre le tabac est un collectif d'associations reconnu d'intérêt général, loi 1901, engagé au service de la santé publique. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Evin en 1991, l'ACT œuvre depuis plus de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac.

En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'efforts pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

www.alliancecontreletabac.org



Surfrider Foundation

L'ONG Surfrider Foundation est un collectif d'activistes positifs qui agit concrètement sur le terrain au quotidien pour transmettre aux générations futures un Océan préservé. Notre mission : Porter haut et fort la voix de l'Océan ! Nos armes ? Sensibiliser et mobiliser les citoyens, enfants comme adultes (notamment grâce à 48 antennes bénévoles dans toute l'Europe), utiliser notre expertise scientifique pour porter des actions de lobbying et transformer les entreprises.

Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/> ou via la vidéo YouTube « 30 ans de protection des océans ».



www.alliancecontreletabac.org

